

Le Bureau Central d'Archives
Administratives Militaires a été créé
à Pau en 1961.

Un établissement résolument tourné
vers l'avenir, un matériel technique de
bonne qualité et en constante
amélioration, un personnel dynamique
et dévoué à une mission exaltante, une
région privilégiée où il fait bon vivre,
concourent au service d'un public
légitimement exigeant.

La conservation et l'exploitation des
archives collectives ou individuelles
participent à la sauvegarde et à la mise
en valeur du patrimoine militaire
saluant au passage la mémoire de nos
valeureux aînés qui ont servi la France.

EDITO
LE DIRECTEUR DU B.C.A.A.M.

HISTORIQUE DU B.C.A.A.M. ET DE LA CASERNE BERNADOTTE

Créé le 1er mai 1961 par IM n° 5288/DEF/EMA/1
du 19 novembre 1961, le Bureau Central d'Archives
Administratives Militaires installé dans la caserne
Bernadotte à PAU a été constitué par la fusion des :

- Centre Liquidateur des Forces Terrestres en
Extrême-Orient (C.L.F.T.E.O.) de Carcassonne.
- Bureau des Archives Collectives (B.A.C.) de Paris
et des sections "Outre-Mer" de TOULON et
"MAROC" de PAU.
- Bureau des Archives Collectives (B.A.C.) d'Afrique
du Nord de BLIDA à compter du 1er avril 1963 et
de l'apport d'archives de l'administration centrale.



Historique de l'acquisition de l'immeuble

Depuis 1807, la ville de PAU cherchait un bâtiment
pour y loger les troupes qui venaient d'Espagne,
pendant et après les guerres du premier empire.
Le 18 décembre 1821, la municipalité prend la déci-
sion de demander que PAU devienne le siège d'une
garnison pour 1200 à 1500 hommes. C'est sur un
terrain libre, propriété de la ville de PAU, ancienne
"garenne" du parc du château du Roy de Navarre, que
le choix se fixe.

Ce nouveau domaine militaire, limité à l'est par l'ancien
foirail et la promenade de la Haute-Plante, qui forment
aujourd'hui la Place de Verdun, est séparé du terrain de
manœuvre par la rue du Maquis de Béarn et par les
promenades du Grand Tour baptisées aujourd'hui rue
Bayard (au Sud), cours Camou (Nord), allée du Grand
Tour (Ouest).

Le 12 juin 1824, le ministre secrétaire d'Etat à la
guerre autorise la construction d'une caserne
d'infanterie à PAU ; véritable acte de naissance
de la caserne.

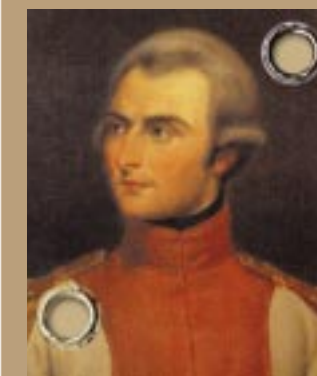
En 1856 la caserne devient propriété de l'Etat.

Origine du Nom

C'est le général BOULANGER, alors ministre de la
guerre en 1886 qui décida d'attribuer un nom aux
casernes. Jusque-là les bâtiments militaires n'avaient reçu
aucune appellation particulière officielle, ils étaient
désignés :

- * soit par le nom du constructeur (ex : Vauban)
- * soit par le nom de l'institution religieuse
(ex : caserne de la Visitation)
- * soit par le nom du quartier ou de la rue où ils sont
situés (ex : caserne Saint Charles).
- * soit par l'usage qui en est fait
(ex : caserne de l'infanterie).

Tel était alors le cas de notre caserne, qui avait déjà reçu
diverses appellations : caserne neuve, grande caserne,
caserne de la Haute Plante ou tout simplement la caser-
ne. C'est entre 1886 et 1892 (date du voyage en
France du Roi de Suède Oscar II) que la caserne a pris
le nom de Bernadotte, sans qu'il soit possible d'en déter-
miner ni la date exacte, ni les attendus.



Bernadotte

Charles XIV ou Charles-Jean (Jean-Baptiste Bernadotte)
[Pau 1763-Stockholm 1844] Maréchal de France,
roi de Suède et de Norvège (1818-1844).
Il se distingua dans les guerres de la Révolution
et de l'Empire, fut promu Maréchal d'Empire en
1804 et Prince de Pontecorvo en 1806, il combattit
Napoléon lors de la campagne de Russie et à
Leipzig. En 1818, il succéda à Charles XIII, fondant
ainsi la dynastie actuelle de Suède.

La caserne doit son
nom à l'un des plus
illustres personnages
du Béarn :

**Jean-Baptiste
Bernadotte**

Roi de Suède
et de Norvège
Né à Pau en 1763

Construction : 1825

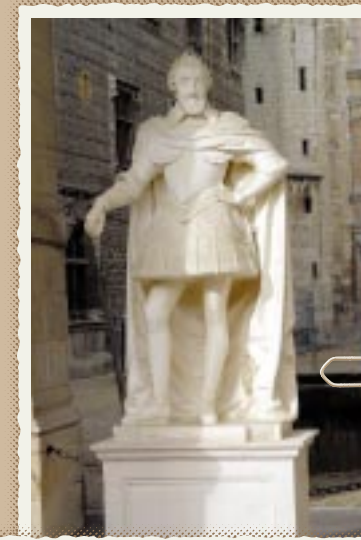
23 régiments

se sont succédé

(le 18ème régiment

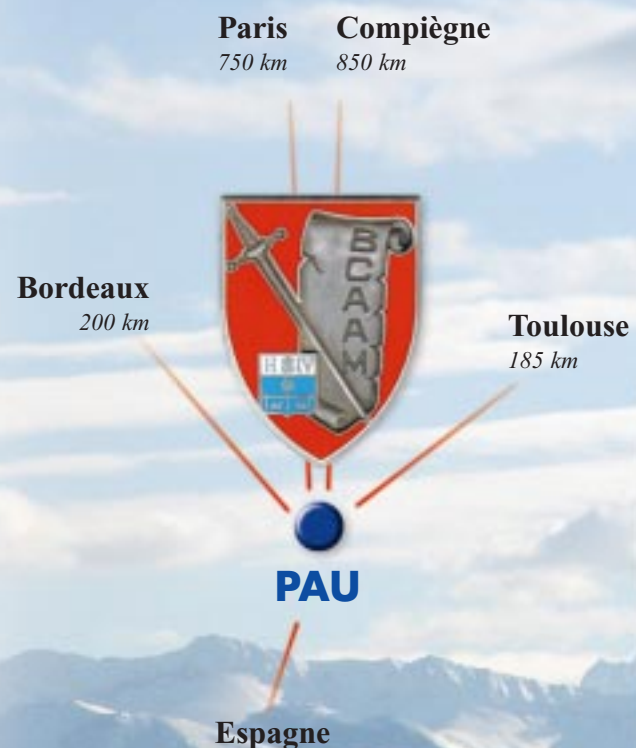
d'infanterie

dissous en 1961)



LE B.C.A.A.M. DANS LA RÉGION

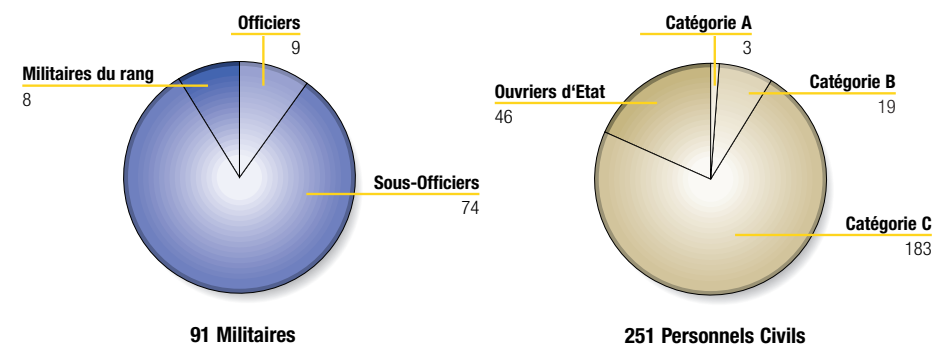
Les Pyrénées,
le Béarn, Pau,
des noms
qui font rêver.



La garnison de Pau regroupe :

- Le Bureau Central d'Archives Administratives Militaires
- L'Ecole des Troupes Aéroportées
- Le 5ème Régiment d'Hélicoptères de Combat
- L'Etat-Major des Forces Spéciales Terre

B.C.A.A.M. LA STRUCTURE



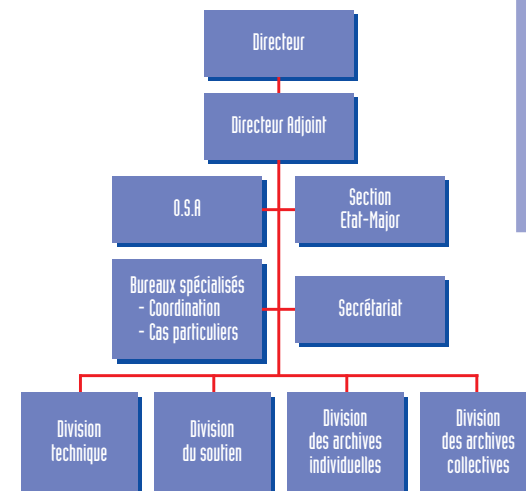
Organisation

Depuis le 18 août 1976, le B.C.A.A.M. est un organisme extérieur de la Direction du Service National (DSN), laquelle dépend du Secrétariat Général pour l'Administration (SGA).

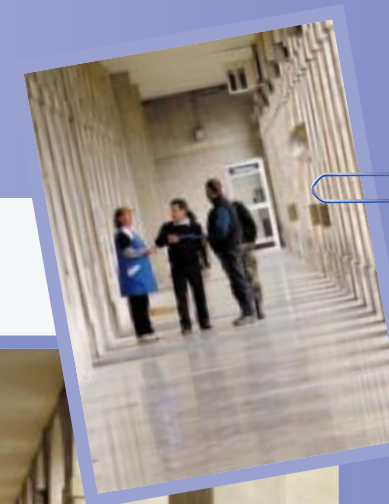
Il est subordonné au directeur interrégional du service national à Bordeaux.

Ayant à sa tête un directeur, le B.C.A.A.M. comprend quatre divisions :

- deux divisions de production qui exploitent les archives individuelles et collectives,
- une division de soutien,
- une division technique qui met en œuvre la micrographie et développe l'outil informatique.



LA CASERNE
BERNADOTTE



LE B.C.A.A.M. LES MISSIONS



Le B.C.A.A.M.
est chargé de
détenir,
conserver,
exploiter.

Le B.C.A.A.M. est chargé de détenir, conserver, exploiter les archives individuelles du service national et collectives des formations de l'Armée de Terre pour permettre la défense des droits des particuliers et la sauvegarde des intérêts de l'Etat.

Un dépôt d'archives individuelles :

- dossiers des officiers d'active ou de réserve de l'Armée de Terre et des services communs rayés des contrôles, démissionnaires ou décédés depuis le 1er janvier 1970.
- dossiers des officiers de réserve non employés de l'Armée de Terre.
- dossiers des non officiers dégagés des obligations du service national de 50 à 92 ans.
- dossiers des étrangers ayant servi dans l'Armée Française (sauf Légion Etrangère).
- dossiers des ressortissants de l'ex-communauté ayant servi dans l'Armée Française.
- dossiers du personnel féminin (ancien statut).

Un dépôt d'archives collectives :

- des unités de l'Armée de Terre depuis 1920,
- des corps dissous,
- des corps d'active après 5 ans de conservation au corps,
- les fichiers des citations de 1914 à nos jours, avec les ordres généraux correspondants.

Un service public :

Il exploite les archives détenues au profit des particuliers et des administrations civiles et militaires et délivre les documents suivants :

- attestations de services militaires,
- relevés individuels de services aériens,
- copies de pièces "médico-administratives",
- diplômes de citations,
- cartes d'identité militaire.

Par ailleurs, il est chargé de la vérification des demandes de cartes du combattant et de titres de reconnaissance de la nation (1914-1918 -

1939-1945 - Indochine - Afrique du Nord AFN et depuis peu, des conflits récents, Tchad, Liban, etc...).

Un organisme d'administration :

Pour le personnel, dont il conserve les dossiers, le B.C.A.A.M. assure :

- la mise à jour des pièces en fonction d'éléments nouveaux ayant force probante,
- la délivrance d'états signalétiques et des services,
- la délivrance d'extraits de documents "médico-administratifs",
- les propositions pour les décorations :
 - Légion d'Honneur,
 - Ordre National du Mérite,
 - Médaille Militaire,
 - Croix du Combattant Volontaire,
 - Médaille des Evadés, etc...

Enfin, le B.C.A.A.M. participe à l'animation des Journées d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).



QUELQUES CHIFFRES

Le B.C.A.A.M reçoit quotidiennement

- ✉ 1 500 correspondances
- ☎ 100 appels téléphoniques

Le B.C.A.A.M reçoit annuellement

- ✉ 250 000 correspondances
- 👤 2 000 visites
- ☎ 20 000 appels téléphoniques
- 📦 20 à 30 tonnes d'archives collectives

Le B.C.A.A.M délivre annuellement

- 100 000 états signalétiques
- 3 000 documents "médico-administratifs"
- 1 000 cartes d'identité militaires
- 1 600 diplômes de citations

Le B.C.A.A.M vérifie annuellement

- 40 000 cartes du combattant

Le B.C.A.A.M effectue annuellement

- 30 000 travaux de décoration

AU TOTAL

Le B.C.A.A.M. détient 20 millions de dossiers individuels sur 51 km "linéaires".

Archives Individuelles

- 300 000 dossiers officiers
- 15 000 dossiers ORNE*
- 14 000 000 dossiers de 50 à 92 ans
- 5 500 000 dossiers étrangers

Archives Collectives

- Archives administratives et médicales : 16 000 unités
- Citations de 1914 à nos jours : 6 000 000 de citations

*ORNE : Officier de Réserve Non Employé



Le B.C.A.A.M. détient les archives individuelles du service national et les archives administratives de l'armée de terre pour la défense des droits des particuliers et la sauvegarde des intérêts de l'Etat.



ITINÉRAIRE D'UNE DEMANDE



Comment

VOUS

adresser

au B.C.A.A.M. ?



Vous souhaitez recevoir un état ou extrait de vos services militaires, obtenir une attestation ou un document, demander une décoration,

adressez votre demande à :

**M. le Directeur du B.C.A.A.M.
Caserne Bernadotte
64023 PAU CEDEX**

et mentionnez impérativement :

vos **nom, prénom, date** et **lieu de naissance** (ou ceux de la personne concernée).

*si vous êtes originaire des anciennes colonies ou protectorats français, fournissez un **acte de naissance précisant votre filiation** (pour cause d'homonymies et problèmes de transcription des noms)*

Vous êtes candidat à une décoration

Les demandes de décoration (quelles qu'elles soient) sont présentées par les **candidats eux-mêmes sur papier libre** ; il n'existe pas de formulaire spécifique.

Vous voulez obtenir la carte du combattant

Adressez vous au service départemental des Anciens Combattants (ONAC).

La personne concernée est décédée, vous êtes son conjoint survivant ou un membre de la famille proche : fournissez la copie de pièces établissant vos **liens de parenté** avec le défunt (photocopie du livret de famille par exemple)

Les missions du B.C.A.A.M sont assurées par une majorité de fonctionnaires civils de la Défense et par des militaires dont le recrutement est en voie d'interarmisation.